



# VIDE-GRENIERS 2024

Dimanche 15 septembre 2024 (plage de Massane)

## REGLEMENT

- ✓ Le vide-greniers est **strictement réservé aux particuliers**. Il est ouvert en priorité aux habitants de Saint-Mitre-les-Remparts et aux personnes extérieures dans la limite des places disponibles.
- ✓ L'inscription est de 5 € pour les habitants de la commune. Pour les extérieurs, la participation s'élève à 20 €.
- ✓ Le règlement se fait au moment de l'inscription en espèces, en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire. En cas d'absence le jour J, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- ✓ **Le choix de l'emplacement se fera par l'organisateur en fonction du nombre d'inscrits et du plan de marquage au sol.**
- ✓ Le jour J, l'exposant doit se présenter pour prendre possession de son emplacement entre 6h00 et 8h00 maximum. Le départ avec les véhicules ne doit pas se faire avant 17h pour des raisons de sécurité.
- ✓ La vente de nourriture et de produits artisanaux est strictement interdite.
- ✓ L'exposant s'engage à laisser l'emplacement vide sans aucun déchet après son départ.

### Les pièces à fournir :

- Le coupon d'inscription ci-dessous dûment rempli
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau...) de moins de 3 mois
- Règlement en espèces / chèque libellés à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** ou par Carte Bancaire

**Tout dossier incomplet sera refusé**

✂ .....

### **Saint Mitre les Remparts « Massane » - Vide-Greniers du dimanche 15 septembre 2024**

Nom, Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Email.....

S'inscrit au vide-greniers du 15 septembre 2024 et s'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas exercer d'activité professionnelle de brocanteur.

Signature :

Date : .....

**Coupon d'inscription et pièces à fournir sur place ou à renvoyer avant le 15 septembre 2024 à :**  
**Saint Mitre Informations « Vide-Greniers » - 72 rue Bellefont, 13920 Saint Mitre les Remparts.**